

Sos Disparus-Sos Disparus-Sos Disparus–Sos Disparus-Sos Disparus-Sos Disparus -Sos Disparus

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS



شبكة المحامين للدفاع عن حقوق الإنسان
The Network of Lawyers for the Human Rights
Réseau d'Avocats Pour la Défense des Droits de l'Homme



Paris, le 11 mars 2015

Le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA), le Réseau des Avocats pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDH) et SOS Disparus s'unissent pour dénoncer la répression et les graves atteintes à la liberté de réunion et de manifestation pacifique que subissent les chômeurs et toutes les personnes qui les soutiennent.

Aujourd'hui, mercredi 11 mars 2015, devait se tenir le procès en appel de huit défenseurs des droits des chômeurs devant la Cour d'appel de Laghouat.

Khencha Belkacem, Brahimi Beelmi, Mazouzi Benallal, Azzouzi Boubakeur, Korini Belkacem, Bekouider Faouzi, Bensarkha Tahar et Djaballah Abdelkader sont en effet poursuivis pour avoir organisé un sit-in devant le tribunal de Laghouat, le 28 janvier dernier, pour protester contre le procès de leur camarade, Mohamed Reg. Pendant cette manifestation pacifique, ces membres du mouvement de défense des droits des chômeurs ont été interpellés et placés en détention.

Le 11 février dernier, ils ont tous été condamnés à une peine de douze mois de prison, dont six mois avec sursis, pour « *attroupement non armé* » en application de l'article 97 du code pénal et pour avoir fait « *pression sur les décisions des magistrats* » en application de l'article 147 du même code. Après cette condamnation, les huit militants ont interjeté appel et entamé une grève de la faim en signe de protestation.

Le procès en appel devait se tenir aujourd'hui même. Les familles des accusés, ainsi que de nombreuses personnes se sont présentées devant la Cour d'appel afin de soutenir les accusés. L'accès à la salle d'audience a cependant été interdit aux familles des accusés ainsi qu'à toute personne, et ce, alors même que l'audience est publique. Seuls les avocats ont été autorisés à entrer. Face à cette situation, ces derniers ont donc décidé de se retirer puisque les conditions d'un procès équitable n'étaient pas réunies. Le procès a été renvoyé au 25 mars 2015. De très nombreuses personnes ont été arrêtées et embarquées au commissariat.

Par ailleurs, le CFDA, le RADDH et SOS Disparus s'indignent également de la condamnation le 9 mars 2015, par le tribunal correctionnel d'El Oued, de Rachid Aouine à six mois de prison ferme pour incitation à un attroupement en application de l'article 100 du code pénal, et ce, alors même qu'il avait simplement posté un commentaire sur Facebook.

Le CFDA, le RADDH et SOS Disparus dénoncent fermement cette répression et ces atteintes à la liberté d'expression, de réunion et de manifestation pacifique et appellent l'Etat algérien à respecter ses obligations internationales et notamment l'article 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 20§1 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Nassera Dutour
Porte-parole CFDA

Amine SIDHOUM
Coordinateur RADDH

Yous Fatima
Présidente SOS Disparus